

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 9 (1947-1950)

**Heft:** 1

**Artikel:** Les fondations de villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève

**Autor:** Blondel, Louis

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002615>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES FONDATIONS DE VILLENEUVES  
OU BOURGS-NEUFS AUX ENVIRONS DE GENÈVE <sup>1</sup>

par

Louis BLONDEL

---

La création de nouveaux bourgs ou de villeneuves est un élément bien connu du droit féodal. Nous désirons ici attirer l'attention sur quelques-unes de ces fondations aux environs de Genève.

On sait que les grands seigneurs, pour permettre le développement et enrichir leurs domaines, ont fait tous leurs efforts pour attirer et fixer de nouveaux habitants sur leurs terres. La fondation de nouvelles localités obéit à des préoccupations aussi bien économiques que politiques. Déjà, à cette époque, les paysans émigraient dans les villes, où ils trouvaient non seulement de grands avantages commerciaux, mais des libertés et une facilité de vie qu'ils ne pouvaient obtenir à la campagne. Cela explique du reste l'extension des communes urbaines opposées à l'emprise des seigneurs féodaux. Ceux-ci avaient pu s'apercevoir à leurs dépens que des villes comme Genève, antique cité impériale, munies de franchises communales, devenaient des centres d'attraction importants. A Genève, au bout d'un an, les nouveaux habitants établis dans ses murs ne relevaient plus de la juridiction de leurs anciens seigneurs et, de ce fait, leur échappaient complètement. Pour remédier à cet exode, qui diminuait leurs ressources et le nombre de leurs censitaires, les seigneurs féodaux du diocèse de Genève, comme du reste dans tous les pays voisins, cherchèrent à développer sur leurs terres des bourgs fortifiés

<sup>1</sup> Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève le 16 mai 1933.

auxquels ils accordèrent des franchises communales. Outre le bénéfice économique ils en tiraient encore l'appui militaire. Nous assistons ici à une action de décentralisation des dynastes, en opposition aux anciens centres urbains, déjà constitués à la fin de l'époque romaine.

Les principaux fondateurs de villeneuves dans notre région ont été les comtes de Savoie, les comtes de Genève et les sires de Faucigny. Presque toutes ces fondations remontent à la fin du XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle. Pierre de Savoie et son beau-père Aymon de Faucigny ont tout particulièrement favorisé cet essor des bourgs-neufs. Les exemples sont nombreux dans toute la Suisse romande et la Savoie, par exemple Yverdon, Romont, Villeneuve, La Tour-de-Peilz, Morges, Rolle, Coppet, Yvoire, etc. Quant aux environs mêmes de Genève ce problème n'a jamais été étudié. Les historiens ont eu la tendance à reculer beaucoup trop l'origine de nombre de localités, alors qu'elles ne remontaient qu'au moyen âge. Nous verrons ici quelques exemples de ces bourgs fortifiés.

### I. *Hermance*

Tous nos historiens ont aveuglément suivi Grillet, qui malheureusement a accrédité bien des légendes. D'après cet auteur, Hermance devrait son nom à Hermengarde et aurait été fondé ou restauré en 1025 par cette reine de Bourgogne. Il n'existe aucun acte concernant ce lieu avant 1247 ; aussi tout ce qu'on a dit sur son origine antérieure relève-t-il de la fantaisie <sup>1</sup>. Il est possible qu'auparavant il y ait eu un petit village, héritier des stations lacustres voisines, mais nous n'en possédons aucune preuve. Les débris romains, colonnes et chapiteaux, retrouvés ici, proviennent d'ailleurs principalement de l'église de Cusy et indirectement de Nyon. Le nom d'Hermance vient du nom de la rivière. Toute l'erreur est née de ce que le premier acte connu, du 8 janvier 1247 <sup>2</sup>, n'a pas été analysé attentivement. On y voit qu'Aymon de Faucigny a obtenu une bulle du pape l'autorisant

<sup>1</sup> J.-L. GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des Départements du Mont-Blanc et du Léman*, art. *Hermance*.

<sup>2</sup> *Regeste genevois*, n<sup>os</sup> 794, 804.

à établir des chapelles dans ses châteaux d'Hermance et de Monthoux, nouvellement construits (*castris suis Gebennensis diocesis de novo edificatis*). Or, le terme *castrum* ne désigne pas seulement le château, mais toute la localité fortifiée, cela suivant un usage

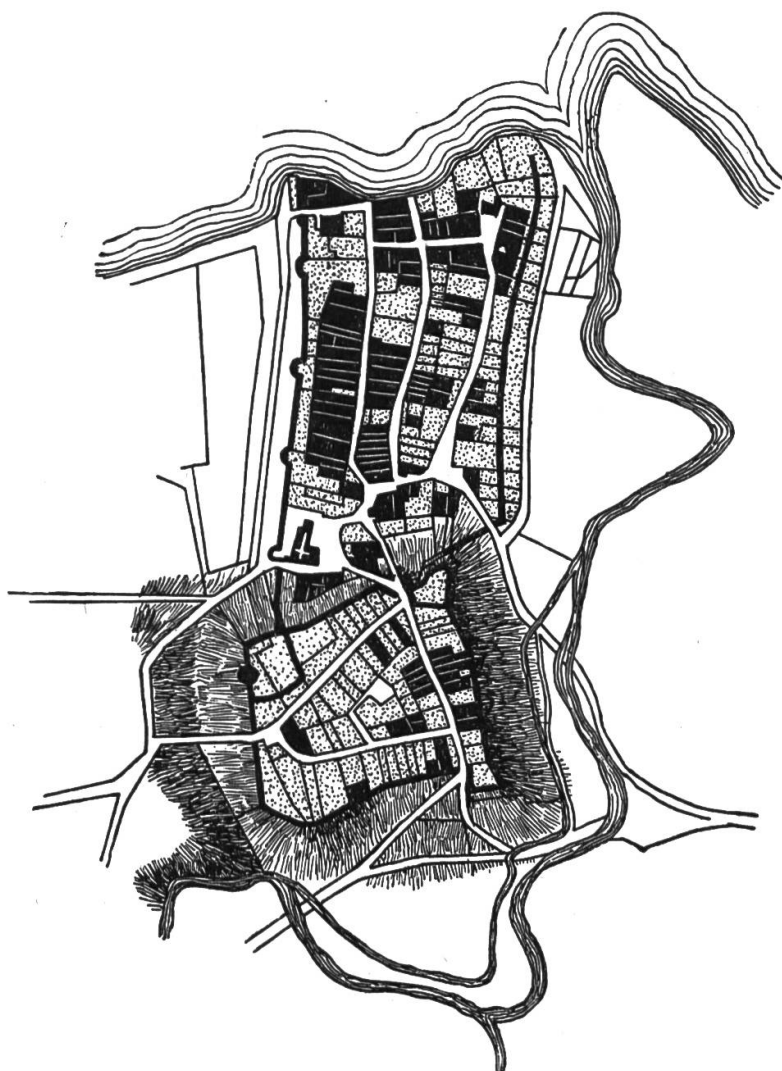


Fig. 1. Plan du bourg d'Hermance, d'après la carte du XVIII<sup>e</sup> siècle.

constant dans les actes de cette époque. Des textes postérieurs disent que ces premières chapelles étaient construites en bois. Pourquoi fallait-il obtenir une autorisation papale pour ériger ces chapelles ? Pour Hermance ce n'était nullement un oratoire particulier du seigneur, mais bien l'édifice qui, plus tard, est devenu l'église paroissiale.

Nous touchons ici au nœud du problème. Quand un dynaste voulait établir une villeneuve il devait la construire sur le territoire d'une paroisse déjà existante. Si la nouvelle fondation n'était pas au siège même de la paroisse, il devenait nécessaire d'établir un nouveau lieu de culte à l'usage du *castrum* neuf, ce qui forcément causait un sérieux préjudice à la paroisse primitive ou aboutissait même à son démembrement. Pour obtenir cette nouvelle chapelle, il fallait l'autorisation de l'évêque. Pour des raisons faciles à comprendre, tant le curé de la paroisse en question que l'évêque, aussi seigneur féodal, se montraient en général opposés à ces nouvelles créations. Afin de vaincre leur résistance il fallait en appeler jusqu'au pape. Pour Hermance, nous ne savons pas s'il y eut des difficultés semblables ; mais pour Monthoux, cité en même temps, l'opposition du curé et de l'évêque à la demande d'Aymon de Faucigny fut absolue.

Un des indices les plus certains pour déceler l'origine des bourgs-neufs est la constatation, à côté de la chapelle du bourg, de l'existence d'un centre paroissial en dehors de ce bourg <sup>1</sup>. A Coppet, par exemple, l'église de Commugny est restée jusqu'à nos jours le centre de la paroisse, celle de Coppet n'en étant qu'une filiale. Mais, dans la plupart des cas, la chapelle de la villeneuve a fini par supplanter l'ancienne église paroissiale. C'est ce qui s'est passé à Hermance.

Quel était le siège de l'ancienne paroisse dont dépendait le territoire d'Hermance ? En 1281 parmi les paroisses du mandement d'Hermance on cite Cusy, Veigy et Villars <sup>2</sup>. Le pouillé du début du XIV<sup>e</sup> siècle (peut-être 1340-1344) indique dans le décanat d'Annemasse les paroisses d'Hermance et de Villars <sup>3</sup>. A cette époque le démembrement de la paroisse primitive était déjà accompli ; à n'en pas douter c'est Villars qui est la plus ancienne. En effet, il n'y a pas place pour deux paroisses sur un espace aussi restreint. Villars est une localité disparue qui n'est rappelée que par un lieu-dit ; l'église se trouvait sur la

<sup>1</sup> Cf. ce que Victor VAN BERCHEM dit sur ces villeneuves dans *La « ville neuve » d'Yverdon in Festgabe für Gerold Meyer von Knonau*, p. 206 et suiv.

<sup>2</sup> *Académie salésienne*, t. XIV, p. 62, 124.

<sup>3</sup> *M.D.G.*, t. IX, p. 229-230.

vieille route entre Hermance et Chevrens à un peu plus d'un kilomètre d'Hermance. A l'époque française, sur le cadastre de 1812, les ruines de l'église sont encore marquées ; du reste à la cure d'Hermance on conserve une inscription qui en provient <sup>1</sup>.

Les paroisses d'Hermance et de Villars ont continué à subsister parallèlement, entre autres dans le pouillé de 1365 <sup>2</sup>. Mais en 1443, à propos de la visite épiscopale, il n'est plus fait mention de Notre-Dame de Villars comme paroisse <sup>3</sup>. En 1471 Villars est desservie par le curé d'Hermance ; elle n'a plus que le rang de chapelle <sup>4</sup>. Hermance a donc englobé cette paroisse entre 1365 et 1443. La porte supérieure d'Hermance s'appelait porte de Villars. L'autre paroisse voisine de Cusy a aussi disparu au profit de Chens.

Hermance est donc une création d'Aymon de Faucigny, peu antérieure à 1247 : bourg et château ont été constitués avec murailles, tours et portes. L'année suivante une nouvelle bulle exempte les chapelains d'Hermance et de Monthoux de la juridiction de l'évêque, sauf en ce qui concerne les procurations dues pour les visites épiscopales. Le plan d'Hermance présente une disposition régulière comme dans toutes les villeneuves (fig. 1). Il se composait de deux parties distinctes : la ville basse ou « bourg d'en bas », avec trois grandes rues longitudinales, le « bourg d'en haut », sur la colline, avec le château proprement dit dominant l'église. La porte voisine de l'église donnait seule accès au bourg d'en bas en venant de Genève. La route du XIX<sup>e</sup> siècle a complètement modifié l'accès du village en créant une nouvelle rue. Le bourg d'en bas avait encore une porte sur l'Hermance en direction de Cusy et d'Yvoire, sans compter les accès au port. Dans le bourg d'en haut on comptait deux portes : celle de Villars, près du château, et une autre sur l'Hermance, ouvrant sur la voie dite de Langin, au levant.

<sup>1</sup> Cadastre ou plan français : Hermance, n<sup>o</sup> 434.

<sup>2</sup> Pour ces pouillés : *Académie salésienne*, t. XXXVI, p. 347 et suiv. ; t. III, p. 311, 324.

<sup>3</sup> *Académie salésienne*, t. VI, p. 305.

<sup>4</sup> Visites épiscopales, vol. II, f<sup>os</sup> 161, 165 v<sup>o</sup>. Cf. aussi *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. XX, pp. 71 sqq.

Les murs d'enceinte, dont il subsiste des fragments, étaient composés de courtines rectilignes, interrompues par des tours semi-circulaires faisant face à l'ouest, celles du nord étant dépourvues de tours. Le château proprement dit occupait l'emplacement de l'Hospice De la Rive. Encore au XVIII<sup>e</sup> siècle on le dénommait « le Barrioz » ou « la Poype ». En vieux langage, nous dit Ménabréa, *Barrioz* signifie un endroit fortifié<sup>1</sup>. Monthoux près d'Annecy s'appelait aussi Barrioz. Cet édifice comprenait une grande salle, la chambre du seigneur, les cuisines et les dépendances. Il était défendu par des échauguettes en bois ou « échiffres », mais semble au début avoir été dépourvu d'un vrai donjon<sup>2</sup>. La grande tour que nous connaissons est un bel exemple d'architecture militaire datant de 1338-1339. Elle est l'œuvre de Mermet Rosset, de Bonne, qui travaillait pour le Dauphin de Viennois<sup>3</sup>. Ce Mermet Rosset était qualifié dans les actes de *magister operi nostri edificiorum Hermencie*<sup>4</sup>.

D'après Gonthier, Hermance aurait reçu des franchises communales de Béatrice de Faucigny ; elles sont citées en 1351, mais à cette date il s'agit sûrement du renouvellement d'un acte plus ancien.

## II. Monthoux

Cette forteresse est une création absolument semblable à celle d'Hermance. Des actes plus nombreux nous sont parvenus qui permettent de compléter ce que nous savons d'Hermance.

En 1245 et en 1247 Aymon de Faucigny avait, nous l'avons vu, obtenu l'autorisation du Saint-Siège de construire une chapelle jusque là en bois et d'y instituer un curé. La première bulle est suivie d'une seconde adressée au prieur de Saint-Jean

<sup>1</sup> Léon MÉNABRÉA, *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 298. Pour le plan : L. BLONDEL, *Origine et développement des lieux habités*, (Genève, 1915), p. 19.

<sup>2</sup> Archives de Turin, chambre des comptes, copies mss. des comptes d'Hermance par L. Blondel.

<sup>3</sup> Bibliothèque de la Société d'histoire de Genève, Papiers Mallet, chemise des comptes d'Evian et mélanges ; comptes rendus financiers des châtelains de Faucigny 1337-1338 tirés d'un petit vol. de 77 ff. aux Archives du Dauphiné à Grenoble, f<sup>o</sup> 25, octobre 1338.

<sup>4</sup> *M.I.G.*, t. XII, p. 13 (en 1341).

près Genève l'informant qu'Aymon de Faucigny a été autorisé par le prieur de Saint-Victor, délégué par l'évêque de Grenoble, commissaire apostolique, à établir des chapelles dans les châteaux (*castra*) nouvellement construits d'Hermance et de Monthoux, que l'évêque de Genève avait refusé de présenter des ecclésiastiques pour desservir ces chapelles sous le patronage du seigneur de Faucigny. En conséquence le prieur de Saint-Jean était chargé de procéder à l'institution des chapelains <sup>1</sup>. Mais l'affaire n'était pas terminée.

Le 20 mai 1249 une nouvelle bulle d'Innocent IV adressée au prieur de Contamines-sur-Arve indique que l'église de Monthoux construite en pierre et entourée d'un cimetière a été bénie par l'évêque de Grenoble, commissaire apostolique, que le curé Gervais y a été institué, mais que le curé de Vétraz a protesté auprès de l'archevêque de Vienne contre cette institution. Peu auparavant Innocent IV avait exempté les chapelains d'Hermance et de Monthoux de la juridiction de l'évêque <sup>2</sup>. Cette nouvelle église du château est comprise dans ses limites paroissiales et prise sur ses dîmes. Le curé de Vétraz en demande la démolition. Il apparaît clairement que ce dernier, soutenu par l'évêque de Genève, voulait empêcher cette diminution de sa paroisse, mais que ses efforts n'aboutirent pas. L'ancienne église du château, qui sert d'habitation, subsiste encore.

Nous ne voulons pas ici retracer l'histoire de Monthoux, rendue célèbre pendant la guerre féodale, principalement par le siège de 1332 <sup>3</sup>. Il ne reste presque plus rien du château proprement dit ; une chapelle moderne, qui appartient maintenant à l'évêque d'Annecy, est érigée au milieu de l'enceinte du donjon. Nous avons cherché à reconstituer l'ensemble des fortifications du bourg et du château. L'emplacement des murs d'enceinte est encore reconnaissable sur plusieurs points et le plan en est bien visible sur la mappe sarde.

Ce *castrum* était admirablement situé et dominait tout le débouché de la vallée de l'Arve et du Faucigny.

<sup>1</sup> *Regeste*, nos 771 (en 1245), 794 (en 1247).

<sup>2</sup> *Regeste*, nos 804, 805 (en 1249).

<sup>3</sup> *M.D.G.*, t. IX, p. 307.



Il était formé comme Hermance de deux parties distinctes : le bourg à flanc de coteau parcouru par une seule rue longitudinale conduisant d'Annemasse à Corty et Vétraz ; au dessus, l'enceinte du château. Quant au château lui-même il était divisé en trois parties : au nord l'église avec son cimetière ayant une sortie directe sur le bourg ; puis une cour basse au centre, où devait s'ouvrir l'entrée principale placée à l'ouest et donnant sur le haut du coteau ; enfin au sud, l'ensemble du donjon, vaste quadrilatère irrégulier entouré d'une chemise et de fossés. Le bourg seul devait avoir quatre portes, dont il ne subsiste aucune trace.

### III. Bonneville

L'obscurité la plus complète a entouré jusqu'à présent les origines de Bonneville. Cependant tout indique, à commencer par le nom, qu'il s'agit d'une villeneuve, créée d'un seul coup.

Grillet, qui a dû voir des documents perdus, donne quelques sources intéressantes. Selon lui cette localité doit avoir été fondée par les Faucigny et le nom de Bonneville a été imposé au bourg du château en 1283. Il aurait vu cette mention dans le texte des franchises accordées en 1289 par Béatrice de Faucigny <sup>1</sup>. Ce texte a disparu, nous n'avons que des franchises postérieures.

Mais comment s'appelait ce bourg-neuf à l'origine ? Notre attention a été attirée par la mention plusieurs fois répétée du château de Tucinge, soit Toisinge. Il n'existe pas et il n'a jamais existé de château dans ce village, qui fait face à Bonneville sur l'autre rive de l'Arve.

Il est certain que le château de Toisinge du XIII<sup>e</sup> siècle est celui de Bonneville. Nous verrons dans la suite pourquoi il faut faire cette identification.

En 1262, Agnès de Faucigny déclare que son mari Pierre de Savoie a fait construire le lieu de Tucinge dans la vallée de Faucigny (*locum de Tucinge aedificasse vel aedificare*) <sup>2</sup>. La même année on voit encore dans un autre acte cité par Wurstem-

<sup>1</sup> GRILLET, *op. cit.*, art. *Bonneville*.

<sup>2</sup> *Regeste*, n° 945.

berger la *constitutio ville de Tusingio facta a Petro de Sabaudia, consentiente conjuge sua Agnete Fuciniaciensi*<sup>1</sup>. L'année suivante, en 1263, Agnès de Faucigny dit que son mari Pierre de Savoie a fait construire à grands frais les châteaux de Flumet, Sallanche, Châtillon, Faucigny, Tucinge, Crédoz, etc.<sup>2</sup>. Tous ces châteaux sont déjà connus à cette date, sauf Tucinge. En 1269 et 1270, plusieurs châteaux sont remis en gage, entre autres Toisinge<sup>3</sup>. Le 24 septembre 1282, Jean, Dauphin de Viennois, fils de Béatrice, meurt à Bonneville. C'est la première mention de ce nom. A la même date Béatrice, fille de feu Pierre de Savoie, donne à Jean de la Tour, son gendre, ses droits sur le Faucigny, cet acte étant aussi scellé *apud Bonam villam* dans la maison du chapelain dudit lieu<sup>4</sup>. A partir de cette date on ne rencontre plus jamais le nom de Tucinge et dans l'énumération des châteaux du Faucigny, Bonneville remplace toujours l'ancien Tucinge ou Toisinge.

Mais il y a encore d'autres preuves. Dans les franchises de Bonneville on constate que le territoire de ce bourg emprunte sur la rive gauche de l'Arve toute une partie du territoire de Toisinge. Dans les confins on mentionne les propriétés de ceux de Tucinge (*illorum de Thuensingio*)<sup>5</sup>. Il n'est pas douteux qu'au moment de la fondation de la future Bonneville avec sa banlieue, comme il n'y avait pas en ce lieu de village, on l'a d'abord désignée du nom de la localité située juste en face et dont une partie du territoire fut annexée à la nouvelle fondation.

Une dernière preuve est, comme ailleurs, le démembrement de l'ancienne paroisse. La paroisse sur laquelle s'élève Bonneville était celle de la Côte-d'Hyot ou Côte-de-Diot (soit *Boscodei*). L'église paroissiale primitive Saint-Etienne est à 1,5 km au NNO de Bonneville. Au début, l'église du bourg ne fut qu'une filiale de Saint-Etienne ; mais peu à peu le curé vient résider à Bonneville où l'église était dédiée à Sainte-Catherine. Au XVI<sup>e</sup>

<sup>1</sup> L. WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite Graf von Savoyen...*, t. IV, p. 299, nos 584, 585.

<sup>2</sup> *Regeste*, n° 955.

<sup>3</sup> *Regeste*, nos 1053, 1056.

<sup>4</sup> *Regeste*, nos 1184, 1185.

<sup>5</sup> Franchises de 1432 : *M.D.G.*, t. XIII, p. 237 et suiv.

siècle la paroisse s'est divisée en deux paroisses indépendantes l'une de l'autre <sup>1</sup>.

La disposition du plan montre bien qu'on a ici une ville-neuve, mais d'une autre forme que les précédentes, groupée autour d'une place centrale. Le château bâti sur une éminence isolée commande l'entrée du côté de Genève. Le bourg s'étend ensuite à l'est du château et on peut encore avec les vieux plans de la mappe sarde suivre le tracé de ses murs, qui se développent en englobant l'église et les maisons entourant la place. Sur la rive gauche de l'Arve, vers Toisinge, le confluent de la Borne a dû se modifier considérablement depuis le moyen âge.

Un incendie vers 1393 a fortement détruit le château, mais il est certain qu'une partie du donjon circulaire et aussi la tour ronde à l'est doivent dater de l'époque de Pierre de Savoie (vers 1258) <sup>2</sup>. A part les traces d'une chapelle sur la courtine est, le reste du château a été reconstruit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### IV. Versoix

Jusqu'à présent on a considéré Versoix comme une localité très ancienne. En effet l'emplacement du château jusqu'à la gare recouvre de nombreuses traces d'une villa romaine. D'autre part le château de Versoix est cité en 1022 dans un acte concernant la propriété de l'abbaye de Saint-Maurice, acte approuvé par le roi de Bourgogne Rodolphe. On y boit deux chars de vin. (*In castrum quod vocatur versoi*) <sup>3</sup>.

J'ai de forts doutes sur une antiquité aussi reculée pour le bourg proprement dit. En effet, comme dans tous les exemples précédents de villeneuves, l'église paroissiale de Versoix n'était pas à Versoix mais bien au-dessus, à Saint-Loup, ce qui serait inadmissible pour un village d'une certaine importance. Saint-Loup est certainement une villa royale rodolphienne, ce que prouvent l'acte déjà cité ainsi que d'autres actes qui tous indiquent la possession de l'abbaye d'Againe et aussi du Grand-

<sup>1</sup> Visites épiscopales : églises de Bonneville et de Côte-d'Hyot.

<sup>2</sup> L. BLONDEL, *L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie*, dans *Genava*, t. XIII, p. 305.

<sup>3</sup> *Regeste*, nos 166, 122. *M.D.R.*, t. XX, p. 62, 132.

Saint-Bernard <sup>1</sup>. Ces possessions dépendaient de l'ancien fisc royal de Commugny. On sait que Burcard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice, était le frère du roi Rodolphe et que beaucoup des propriétés royales ont passé dans la suite entre les mains de l'abbaye. Il est même possible que le château de Versoi de 1022 doive être placé à Saint-Loup, où pendant tout le moyen âge il y a eu un château avec un grand domaine. Mais on ne peut rien affirmer au sujet de l'emplacement de ce château, car il peut avoir existé à Versoix même une maison forte sans aucun bourg. Cependant encore en 1286, Saint-Loup est qualifié de *S<sup>ti</sup>-Luppi de Versoya*. Ce qui est certain, c'est que Versoix faisait corps avec Saint-Loup et dépendait du même alleu.

Pierre de Savoie a cherché à s'assurer cette position qui commandait la route de Genève à Lausanne. En 1257, il obtient de l'abbé de Saint-Maurice de lui céder contre une rente annuelle de 25 livres tous les droits que l'abbaye possède dans la paroisse de Saint-Loup-Versoix <sup>2</sup>. Cette cession est approuvée en 1258 par le pape Alexandre IV <sup>3</sup>. Dans son testament de 1264, Pierre de Savoie lègue ses biens de Versoix à sa femme Agnès sa vie durant. La possession de Versoix n'était pas définitivement réglée, le Grand-Saint-Bernard y avait encore des droits en 1265, aussi le comte Pierre fait-il un échange de biens avec le prévôt du Saint-Bernard pour obtenir le droit de patronat sur l'église de Saint-Loup et tout ce que cette maison possédait à Versoix <sup>4</sup>.

Il est certain que Pierre de Savoie a fait à ce moment construire le château et constitué à ses pieds le bourg. Dans son second testament, de 1268, le même comte confirme à sa femme la possession du château de Versoix ; en 1264, il n'était pas spécifié que ce fût un *castrum* <sup>5</sup>.

Nous avons encore d'autres preuves de la constitution de Versoix comme villeneuve par le Petit Charlemagne. Dans son testament de 1268 Agnès de Faucigny, sa veuve, lègue à son

<sup>1</sup> Pour les droits du Mont-Joux : *Regeste*, nos 397, 455, 1240, etc.

<sup>2</sup> *Regeste*, n° 888.

<sup>3</sup> *Regeste*, n° 896.

<sup>4</sup> *Regeste*, n° 992.

<sup>5</sup> Pour ces testaments : L. WURSTEMBERGER, *op. cit.*, t. IV, nos 749, 751, 751 a.

frère Simon de Joinville, seigneur de Gex, le château de Versoix sous diverses conditions ; la première est que le dit Simon fondera et dotera près de la rivière de la Versoix une chapelle (*domum dei*)<sup>1</sup>. Il s'agit tout simplement de la fondation de la chapelle dédiée à Saint-Théodule et appuyée aux murs du bourg, face à la rivière. Peu à peu mutilée et en partie détruite, cette chapelle, située à l'entrée de Versoix du côté de Genève, a été finalement démolie en 1948.

Enfin, c'est au même moment, en 1269, que Simon de Joinville passe une convention avec l'abbaye de Bonmont. Dans cet acte il est dit que des franchises ont été accordées à Gex, Divonne, Versoix et autres villes franches (*alia castra seu alias villas francas*), toutes du ressort du sire de Gex, ce qui causait du tort à Bonmont, car ses censitaires en profitaient pour échapper à la juridiction de l'abbaye<sup>2</sup>. Cette protestation est née certainement de faits relativement récents, l'octroi de franchises étant toujours la suite obligatoire de la fondation d'une ville neuve. On peut donc admettre que dès 1257 Pierre de Savoie a entrepris des travaux pour constituer à Versoix un bourg fortifié muni d'un château et que ces travaux ont été poursuivis par ses successeurs.

En ce qui concerne la paroisse on a souvent confondu l'église de Saint-Loup hors les murs et la chapelle de Saint-Théodule dans les murs de Versoix. La visite épiscopale de 1412 ne concerne que l'église de Saint-Loup qui menace ruine. En 1481, la visite débute par la chapelle de Saint-Théodule dans les murs, annexe de l'église paroissiale. Il y est dit que, comme l'église paroissiale est trop éloignée, on a transporté à Saint-Théodule les fonds baptismaux, le saint sacrement et presque tous les ornements ; on doit y faire un reliquaire pour les reliques de Saint-Loup. Le droit de présentation appartenait au duc de Savoie. En 1518, la situation réciproque des deux lieux de culte reste la même, mais une autre chapelle dédiée à Notre-Dame se trouve dans l'hôpital du bourg<sup>3</sup>. Le cimetière est maintenu à

<sup>1</sup> L. WURSTEMBERGER, *op. cit.* t. IV, n° 764.

<sup>2</sup> *M.D.G.*, t. XIV, n° 117.

<sup>3</sup> Visites épiscopales : t. I, f° 71 ; t. III, f° 1 v° ; t. IV, f° 464 v°. *Académie salésienne*, t. VI, p. 300 et suiv.

Saint-Loup. En somme Saint-Loup ne fut complètement abandonné qu'en 1536 au moment où le Pays de Gex fut conquis par les Bernois. La chapelle de Saint-Théodule fut occupée par les réformés jusqu'en 1662. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle on voyait encore l'emplacement du cimetière et de l'église de Saint-Loup.

On peut reconstituer dans ses grandes lignes le bourg de Versoix et son château au moyen du plan français de 1806 et de la gravure de Michel Benard représentant la prise du fort de Versoix par les Genevois en 1589<sup>1</sup>. La rue principale du bourg est la route de Genève à Lausanne actuelle, avec deux portes, celle de Genève et celle de Coppet. Une troisième porte, une poterne, conduisait aux moulins de la Versoix. Une quatrième porte donnant accès au château a été retrouvée en 1942 derrière la fabrique Deshusses<sup>2</sup>. Ce château formait un vaste ensemble polygonal occupant le plateau au-dessus du bourg. On y accédait par la dernière porte dont nous venons de parler et aussi par une entrée près d'une maison qu'on appelle actuellement le château, qui était peut-être l'ancienne habitation du châtelain. Celle-ci était voisine du logis contenant la *camera domini* et la grande salle ou *aula*. Le donjon était une forte tour circulaire, de 9 m. 60 de diamètre, tout à fait semblable aux autres tours élevées par Pierre de Savoie. Il occupait le sommet du promontoire et touchait les murs d'enceinte au nord. Les Genevois eurent beaucoup de peine à faire sauter cette construction en 1589. Dans l'enceinte du château, pourvue d'un double mur ou lice du côté du bourg, il y avait aussi une chapelle, un puits, des dépendances et logements pour la garnison. Versoix, comme Hermance, possédait un port de guerre, situé près de la chapelle de Saint-Théodule.

Le bief des moulins passait autrefois par le bourg, et tout le front sud était défendu par la Versoix. Au nord, des fossés profonds avec haies et palissades défendaient le château et le bourg. Les comptes des châtelains permettraient d'ajouter encore maints détails intéressants.

\* \* \*

<sup>1</sup> L. BLONDEL, *L'architecture militaire...*, dans *Genava*, t. XIII, p. 318-319.

<sup>2</sup> L. BLONDEL, *Chronique archéologique*, dans *Genava*, t. XXI, p. 44-47.

Notre étude sur les villeneuves devrait être complétée par bien d'autres localités, comme Gaillard fondé par les comtes de Genevois en 1304, et Peney, création plus ancienne des évêques de Genève, dont l'église hors les murs n'était qu'une filiale de Peicy <sup>1</sup>. Il en est de même du bourg de Jussy, aussi à l'évêque. Enfin Gex est encore une villeneuve, l'ancienne localité étant située à Gex-la-Ville. Au début, le château cité en 1211 devait s'élever seul au-dessus du Journan ; le bourg n'est mentionné qu'en 1233 (*burgus* et non *castrum*) et ne semble pas encore entouré de murs. C'est probablement Léonète de Gex qui a fortifié et construit le bourg actuel au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Ses franchises ne sont mentionnées qu'en 1269. Encore ici l'église est restée en dehors de l'enceinte. En-dessous des terrasses successives du château le bourg fortifié est venu se construire le long de la route de la Faucille <sup>2</sup>.

L'implantation et la construction de ces villeneuves nous permettent de déterminer certaines caractéristiques. Dans les terrains plats les plans sont réguliers, mais adoptent des formes différentes suivant la disposition des routes. Ils affectent la forme circulaire ou polygonale quand il y a croisement de routes ou carrefour, par exemple à Bonneville, ou bien ils sont en quadrilatères allongés ou en ovales quand l'axe déterminant est une route principale, ainsi à Monthoux, Gex, Versoix, Peney. A Hermance, le bourg d'en bas est aussi un rectangle mais en direction du lac, le port ayant dicté ce plan plutôt que la route principale. Cependant, les accidents du terrain modifient en partie ces dispositions, car le plus possible on cherchait à éviter les bas-fonds et on préférait faire faire des coudes aux enceintes pour qu'elles suivent une ligne de crête. A l'intérieur des murs, les lots pour les maisons sont toujours des bandes assez étroites donnant d'un côté sur la rue et de l'autre sur un jardin.

Par contre le château proprement dit occupe partout la position dominante, mais périphérique. C'est du reste lui qui a été déterminant pour le choix et l'implantation de la ville-

<sup>1</sup> Pour les plans de Gaillard et de Peney ; L. BLONDEL, *Origine...* p. 17 et 18. Pour Jussy : A. CORBAZ, *Un coin de terre genevoise, Jussy l'Evêque*, p. 30, sur nos indications.

<sup>2</sup> *Regeste*, nos 530, 660, 929, 1048.

neuve. Il est souvent antérieur à la constitution du bourg. Sa forme est variable, car elle dépend du relief de la position. Cependant, bien que le château ne soit jamais au centre, mais commande toujours un des côtés de l'ensemble fortifié, il est disposé de telle manière qu'il faut d'abord occuper le bourg pour prendre le château. Enfin, le château lui-même était invariablement composé d'au moins deux divisions : la première cour avec les dépendances et l'habitation, puis le donjon ou réduit, dernier refuge en cas de siège. Il est à remarquer que là aussi ce réduit, souvent une véritable petite forteresse à part, était à la périphérie de l'enceinte du château. Il y avait donc une disposition analogue pour ces deux éléments défensifs : le bourg et le château. Le bourg était flanqué extérieurement par le château, le donjon flanquait de même extérieurement le château. Ce dispositif avait une raison profonde d'ordre militaire. Une fois le bourg pris, le château investi, il fallait que le donjon résistât encore ; mais jusqu'au bout ses défenseurs devaient conserver la possibilité de communiquer directement avec l'extérieur et même, à la dernière extrémité, posséder la faculté de s'en échapper. C'est ce qui s'est passé au siège du château de Monthoux en 1332 <sup>1</sup>. A la fin du premier jour, Hugues de Genève s'empare du bourg, puis met le siège devant la dernière partie du château, le donjon, où s'étaient retirés le châtelain et sa garnison. La capitulation n'a lieu que deux jours plus tard, mais une armée de secours a eu le temps d'arriver sur place. Après une violente bataille sous les murs du château, les Faucignerans, au nombre de 3000, sont obligés de se réfugier dans le château, qui n'est repris que deux jours après par le comte de Savoie et ses alliés, au nombre de 3400.

---

<sup>1</sup> *M.D.G.*, t. IX, p. 307.



